

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le : 22/06/2005



CEYRAT

MISE À JOUR N°4

Approuvé le : 09/01/2025

5. ANNEXES

Rapport des annexes sanitaires

Élaboration : 22/06/2005
Révision simplifiée n°1 : 21/02/2007
Modification n°1 : 21/11/2007
Modification n°2 : 18/06/2008
Modification n°3 : 24/06/2009
Modification n°4 : 16/12/2009
Modification simplifiée n°5 : 15/12/2010
Modification n°6 : 06/07/2011
Modification n°7 : 25/06/2012
Modification simplifiée n°8 : 26/11/2012
Modification n°9 : 23/09/2013
Mise à jour n°1 : 22/09/2014
Modification n°11 : 25/01/2016
Mise à jour n°2 : 03/07/2017
Mise à jour n°3 : 17/04/2023



**clermont
auvergne
métropole**

RAPPORT DES ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

ELIMINATION DES DECHETS

ASSAINISSEMENT

I – BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE

LA STRUCTURE DU RESEAU

L'ensemble de la commune est situé dans le bassin versant de l'Artière à l'exception du quartier des Montagnards et de Vallières.

La partie urbanisée de la commune est répartie en 5 secteurs correspondant à 5 sous-bassins versant :

- le centre bourg historique de part et d'autre de la RN 89 (ruisseau de l'Artière)
- quartier de Montrognon ;
- quartier de Boisséjour (ruisseau de Boisséjour) ;
- quartier de Gravenoire et de la Gargouillère ;
- quartier des Montagnards (limite de commune avec Royat et Chamalières) et de Vallières.

Chaque quartier forme un ensemble dont les eaux usées sont rejetées au collecteur intercommunal du CLERMONT COMMUNAUTE et les eaux pluviales à l'Artière ou au ruisseau de Boisséjour sauf Montagnards et Vallières raccordés sur le collecteur intercommunal cote Blatin.

1 – OBSERVATIONS GENERALES

Réseau CLERMONT COMMUNAUTE (Partie Sud de la commune)

On observe des dysfonctionnements du réseau CLERMONT COMMUNAUTE depuis la conjonction de plusieurs éléments :

-ouverture de la déviation qui a généré un apport important d'eaux pluviales accentuant l'érosion des berges de l'Artière.

-glissement de terrains dans le cadre de la réalisation de la mise à 2 fois 2 voies de la sortie Sud-Ouest.

-actes de vandalisme obstruant partiellement le réseau eaux usées du CLERMONT COMMUNAUTE .

A – QUARTIER CENTRE

1 – OBSERVATIONS GENERALES

Quartier centre ouest RN 89

Ce quartier est récent et est assaini en réseau séparatif à l'exception :

- du quartier de l'avenue de la Châtaigneraie
- de l'avenue JB Marrou (partie amont)
- partie située au sud du camping de Boisséjour.

Le réseau se déverse dans le réseau unitaire de l'avenue Wilson (RN 89) en quatre points pour la partie eaux usées.

L'ensemble des apports eaux pluviales RN 89, quartier ouest de la RN 89 sont regroupés au carrefour devant la Mairie et acheminés directement à l'Artière par deux collecteurs pluviaux diamètres 600 et 1000.

Quartier centre est RN 89

Le réseau unitaire reprend le bourg historique et ses extensions vers le Sud et l'Est en contrebas de la RN 89 et se raccorde au collecteur du CLERMONT COMMUNAUTE par l'intermédiaire de déversoirs d'orages.

2 – LE TRANSIT DES EAUX USEES

Le réseau permet de collecter la totalité des eaux usées produites en unitaire et une reprise des déversoirs d'orage a permis de limiter les apports d'eaux pluviales.

3 – LE TRANSIT PLUVIAL

Le réseau absorbe la pluie annuelle (les orages d'été principalement), ce qui engendre des ruissellements très importants sur les chaussées.

La situation apparaît très différente suivant les quartiers :

- au sud, quartier du Champ et des Pradeaux ; le ruissellement vers l'Artière est sans dommage pour l'habitat.
- Dans le bourg le ruissellement est important sur les voies fortement pentues, mais sans dommages majeurs pour l'habitat, en pluie annuelle depuis la réorientation des eaux pluviales provenant du quartier Ouest RN 89. Malgré tout le collecteur rue de Montrognon reste insuffisant pour se garantir des pluies décennales.
- L'ensemble du réseau Ouest RN 89 est rassemblé devant la Mairie et est évacué directement à l'Artière par un collecteur de diamètre 1000.

B - QUARTIER GRAVENOIRE

1 - OBSERVATIONS GENERALES

Ce quartier est réalisé en séparatif et présente 4 sous-bassins.

Les collecteurs de chaque sous-bassin traversent les terrains situés à l'aval et se regroupent pour trois d'entre eux sur le collecteur placé sous le chemin du Mas de Cussat le quatrième sur le collecteur chemin de la Morie avant de rejoindre :

- les bassins d'écrêtement en cas d'orages puis le ruisseau de l' Artière à Boisséjour pour l'EP 400 de diamètre,
- le collecteur du CLERMONT COMMUNAUTE pour l'EU de 150 de diamètre.

2 - LE TRANSIT DES EAUX USEES

Ce transit ne présente pas d'anomalie importante.

La réserve de capacité de transit est importante et apparaît de 28 l/s soit environ l'équivalent de 5000 logements.

Le transit des eaux usées a fait l'objet d'un renforcement en diamètre 200 pour l'évacuation des Vergers de Gravenoire et d'une partie du lotissement de Gravenoire.

3 - TRANSIT DES EAUX PLUVIALES

Le site de Gravenoire se décompose en 4 bassins versants, se regroupant sur un seul collecteur.

Les sols sont très perméables.

La capacité de transit des collecteurs principaux apparaît suffisante.

C - QUARTIER DE MONTROGNON

1 - OBSERVATIONS GENERALES

Le quartier est réalisé en séparatif et se décompose en 2 sous-bassins.

De nombreuses anomalies de branchements existent.

Deux déversoirs communaux ont été réalisés en pseudo-séparatif pour l'ensemble du réseau de Fontimbert afin de limiter les rejets directs à l' Artière.

2 - TRANSIT DES EAUX USEES

Le dimensionnement du réseau assure un transit suffisant. Les anomalies de branchements ont été résolues par la mise en place de 2 déversoirs communaux.

3 - TRANSIT DES EAUX PLUVIALES

Le site est décomposé en 2 sous-bassins suivant le réseau pluvial de collecte.

Les terrains apparaissent moyennement perméables.

En pluie décennale le réseau pluvial ne peut absorber que la collecte sur la voirie et ne peut absorber les apports des jardins et toitures.

D - QUARTIER DE BOISSEJOUR

1 - OBSERVATIONS GENERALES

Ce quartier se compose d'un bourg ancien et de nouvelles zones d'habitats.

Il est implanté de part et d'autre du ruisseau de Boisséjour.

Le réseau est unitaire dans le bourg et en séparatif dans les zones neuves. Il se raccorde en tête du collecteur des eaux usées de CLERMONT COMMUNAUTE, « Antenne de Boisséjour ».

Le lotissement de la Vialle bénéficie d'un réseau séparatif eau usée / eau pluviale. L'eau usée vient se raccorder au collecteur de CLERMONT COMMUNAUTE, l'eau pluviale se jette en deux points dans le ruisseau de l'Artière à Boisséjour.

2 - LE TRANSIT DES EAUX USEES

Le réseau est équipée de 4 déversoirs d'orages dont l'exutoire est le ruisseau de Boisséjour.

3 - LE TRANSIT DES EAUX PLUVIALES

Le réseau pluvial a été redimensionné entre l'avenue du Chorigier et le carrefour avenue de Royat/avenue de Clermont.

Le collecteur unitaire avenue de Clermont est insuffisant jusqu'au collecteur CLERMONT COMMUNAUTE.

II - PRINCIPES DE RESTRUCTURATION

EVALUATION PREVISIONNELLE DES APPORTS

Les hypothèses des apports sont basées sur :

- densité habitat: 15 logements / hectare,
- rejet eaux usées: 0,028 l/s/logement - coefficient pointe 2,
- coefficient de ruissellement: 0,3.

A - QUARTIER CENTRE

1 - OBSERVATIONS GENERALES

Une insuffisance partielle du réseau apparaît pour l'absorption des eaux de ruissellement annuel et décennal.

Les rues parallèles aux courbes de niveaux et localement dans les lignes de pente ne permettent pas d'assurer un écoulement superficiel de l'eau sans engendrer des inondations localisées sur les habitations.

En conséquence, il apparaissait nécessaire de réaliser un réseau capable d'évacuer les apports pluviaux jusqu'à l'Artière.

Les quartiers au-dessus du bourg ont été équipés partiellement d'un réseau séparatif. Celui-ci se déverse dans un réseau unitaire réparti par le collecteur diamètre 1000 devant la Mairie et par diamètre 400 rue de la Poste via l'Artière

En conséquence, la restructuration du réseau doit pouvoir assurer également le transit des eaux usées du réseau séparatif jusqu'au collecteur CLERMONT COMMUNAUTE avec le minimum de dilutions. Une reprise du collecteur unitaire rue de Montrognon serait à réaliser et à redimensionner en même temps que la réfection de la rue Henri Coquelut. La déverse sur la rue de la Mairie est à conserver. A hauteur de la place du Mas, une reprise du collecteur serait souhaitable jusqu'à la rue des Poilus.

2 - PRINCIPE DE RESTRUCTURATION

Les apports d'eaux claires sont à éliminer en réalisant l'achèvement de l'assainissement séparatif dans le secteur urbanisé à l'amont de la RN 89.

3 - MISE EN APPLICATION

La mise en œuvre de ces travaux devra s'effectuer d'aval vers l'amont.

B - QUARTIER GRAVENOIRE

1- COLLECTE DES EAUX USEES

Ce réseau n'est pas sous-dimensionné pour le débit et peut absorber les apports des extensions urbaines.

Toutefois, le collecteur général sous le chemin de Cussat en diamètre 150 est d'un entretien délicat jusqu'au lotissement Etrivy

2 - COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

En raison de l'insuffisance des collecteurs exutoires des quartiers de Gravenoire, la réalisation de bassins d'écrêtement a permis la régularisation du transit.

3 - SECTEUR NORD

L'urbanisation future de ce secteur devra tenir compte d'une étude pour la récupération au moins temporaire (bassin d'orage par exemple) des eaux pluviales ou de ruissellement.

C - RIVE DROITE DE L'ARTIERE et QUARTIER MONTROGNON

1- COLLECTE DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Les réseaux ont été repris en pseudo-séparatif en aval accompagné de la réalisation de 2 déversoirs d'orages qui ont permis de résoudre les dysfonctionnement du réseau en amont.

2- ZONE DES PRADEAUX

Cette zone est à assainir en système séparatif compte tenu de la proximité de l'exutoire pluvial que constitue l'Artière.

Le réseau d'eaux usées pourra être raccordé au collecteur intercommunal du CLERMONT COMMUNAUTE (repositionné en partie Ouest de la déviation).

L'urbanisation future du secteur rendra nécessaire la mise en place d'un bassin de rétention situé dans la partie basse des Pradeaux ou de techniques ayant le même effet.

D- QUARTIER BOISSEJOUR

PRINCIPES DE RESTRUCTURATION

Le principe de réseau unitaire pour le bourg est conservé mais il ne devra pas recevoir d'apports extérieurs nouveaux. Il devra être repris partiellement ou en totalité dans les secteurs les plus sollicités

Les apports d'eaux claires sont à éliminer. Entre autre le ruisseau de Berzet (haut Préguille) devra être capté au ruisseau de l' Artière à Mazerat afin de délester le réseau unitaire.

Les zones nouvelles sont à assainir en séparatif.

III – BILAN

Des aménagements depuis 1991 ont permis de résoudre les insuffisances majeures sur les collecteurs ou sur le réseau communal.

Toutefois, une partie du réseau CLERMONT COMMUNAUTE dans le secteur de Fontimbert et dans la Vallée de l'Artière (Ateliers) est à reprendre en totalité.

Un règlement est en cours d'élaboration afin de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux, dans les réseaux d'assainissement de la ville de Ceyrat.

PLU – Rapport eau

EAU POTABLE

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, la commune de CEYRAT fait partie du SIAEP BEAUMONT CEYRAT et SAINT-GENES-CHAMPANELLE, Syndicat de production qui l'alimente en totalité, soit à partir de ses propres ressources, soit à partir des infrastructures périphériques du SIVOM de la Région d'ISSOIRE. Le SIAEP a développé sensiblement ses ressources en eau.

I – SYSTEME ACTUEL

A - ALIMENTATION

► Alimentation de Berzet :

L'eau provient des captages de Teysse (1 ouvrage), Combeperrret (3 ouvrages) et Perrade (3 ouvrages). Le débit moyen est proche de 100m³/h .

Cette eau, traitée par injection de chlore gazeux à la station de désinfection de Vernines, aboutit dans le réservoir de Montagna . Ce dernier reçoit également les eaux en provenance des 2 forages de Tourtour (55 à 130m³/h) en secours des 2 puits de Fontfreyde (30m³/h) . Ces 2 installations disposent d'une unité de chloration (chlore gazeux et javel) in situ . A partir du réservoir de Montagna , le réseau alimente le partiteur de Berzet .

► Alimentation de Montrognon :

L'eau provient du champ captant du Cendre (8 puits, propriétaire SIVOM de la Région d'Issoire) .

Une désinfection par injection de dioxyde de chlore est réalisée dans la station de pompage du Cendre (550m³/h) .

Un réseau de canalisation et des équipements de pompage alimentent les réservoirs de Tobize puis Puy Mardoux et Le Prat, Chaumontel, et enfin le réservoir de Montrognon .

B– DISTRIBUTION :

Le service de la distribution de l'eau est assuré par la régie communale.

Les réseaux s'organisent à partir du réservoir de 1000 m³ situé à l'altitude 710 au dessus du bourg de Ceyrat ; les conduites maîtresses en DN200 ET 150 mm distribuent au Sud sur le bourg de Ceyrat en direction du Nord vers Boisséjour et Gravenoire.

Compte tenu de la topographie, des réducteurs-stabilisateurs de pression aval permettent de contrôler les pressions sur le réseau de distribution ; réseaux haute et basse pression.

Le secteur de Montrognon-Fontimbert, interconnectable avec le réseau du bourg, fait l'objet d'une distribution indépendante depuis le réservoir de 1000 m³ de Montrognon à l'altitude 650 ; ce réservoir est alimenté à partir du réseau du SIVOM de la région d'Issoire, commune de Romagnat.

Indépendamment du réseau de Montrognon-Fontimbert, l'ensemble des réseaux de Ceyrat bourg/Boisséjour et Gravenoire représentait en 1980 :

- 8500 ml de canalisations maîtresses 200 et 150 mm de diamètre
- 13150 ml de canalisations 125 à 100 mm de diamètre
- 8700 ml de canalisations de diamètre < 100 mm.

Description du réseau en quelques chiffres en 2003

- Longueur de conduites : 45,6 km
- Nombre de réservoirs : 3
- Nombre de branchements : 2253 (= nombre d'abonnés)
- Nombre de vannes de sectionnement : 306
- Poteaux et bouches d'incendie : 82
- Régulateurs de pression : 13
- Ventouses : 14
- Vidanges : 34

Aujourd'hui, le réseau de distribution d'eau de la commune de CEYRAT représente globalement plus de 45 kms de canalisations et comprend 3 réservoirs de 1000 m³.

II – PERSPECTIVE D'EVOLUTION

La mise en place d'un règlement est en cours d'élaboration afin de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le réseau d'eau de la ville de CEYRAT. Il devra intégrer à terme les nouvelles dispositions réglementaires relative à la distribution d'eau potable.

Des renforcements de conduite ou de bouclages de réseaux sont à mettre en oeuvre pour l'urbanisation des secteurs Nord et Sud de la commune et doivent faire l'objet d'une étude spécifique avant toute ouverture à l'urbanisation. En 2003 la commune a fait réaliser une étude diagnostic de son réseau comprenant également une analyse du fonctionnement et permettant la mise en modélisation du réseau afin de répondre aux hypothèses de développement de la commune. Cette étude a permis d'intégrer les orientations nouvelles liées à la révision du POS en PLU

ELIMINATION DES DECHETS

Par délibération du Conseil de Clermont Communauté des 28/06 et 10/10 2001, il a été décidé que la communauté d'agglomération prendrait en charge la totalité de la compétence élimination des déchets des ménages et assimilés et que serait instituée la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en proposant un enlèvement organisé sur la base d'une collecte sélective généralisée. Le Conseil Municipal de Ceyrat a approuvé cette prise de compétence lors de sa séance du 27 février 2002 et c'est depuis le 1er juillet 2002 que la communauté d'agglomération, Clermont Communauté, organise effectivement la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés sur tout le territoire de la communauté d'agglomération. En 2003 la collecte sélective y a représenté 12 240 tonnes de déchets et la collecte traditionnelle 78 000 tonnes.

Par comparaison à Ceyrat en 2003 la collecte sélective a représenté 50kg /hab et la collecte traditionnelle 267 kg/hab.

PROCEDURE DE COLLECTE :

Collecte traditionnelle :

Jours ouvrables ou non à l'exception du 1er mai.

Lundi et jeudi à Ceyrat y compris le lotissement de Montrognon, de Redon.

Mardi et vendredi à Boisséjour y compris le lotissement de Gravenoire, av. J.B Marrou, av. J.B. Roc de Journiat jusqu'au camping et chemin Marrou du camping à Boisséjour, lotissement de Préguille, des Peupliers, de Mazerat, La Vialle.

Collecte sélective :

La Commune a mis en place un mode de tri sélectif sous forme de sacs de couleur différente selon qu'il s'agisse des matières plastiques et emballages d'une part en sacs de couleur jaune, et les papiers-cartons dans des sacs de couleur bleue.

La collecte a lieu le mercredi matin sur Ceyrat et le samedi matin sur Boisséjour.

Collecte de verre , à l'aide de containers par apport volontaire :

A Boisséjour : en face du cimetière et derrière l'Espace Culture et Congrès, avenue de l'Artière et parking du camping.

A Ceyrat : avenue de Beaulieu et rue de Montrognon, rue du Pré Saint- Martin, Makina et avenue de la Libération.

Objets encombrants et déchets verts :

Six déchetteries sont accessibles gratuitement sur la communauté d'agglomération aux particuliers sur présentation d'une carte nominative établie directement dans les déchetteries grâce à un justificatif de domicile. Cette carte donne droit à 50 dépôts par an. Pour le secteur de Ceyrat : déchetterie communautaire de Romagnat, impasse Lavoisier (04 73 44 97 26).

Ouverture du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 13H30 à 19H. Les samedis et dimanches de 9h à 19H.

Fermeture le 1er janvier, lundi de Pâques, 1er et 8 mai, jeudi de l'Ascension, dimanche et lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 11 novembre. Prendre RDV auprès du service de Environnement de Clermont- Communauté au 04 73 74 31 00 .

Service Planète , ramassage des produits toxiques :

- A Boisséjour, tous les vendredis de la deuxième semaine des mois impairs, place de Némi de 14 à 16 heures.

- A Ceyrat, tous les vendredis de la deuxième semaine des mois pairs, parking du cimetière de 10 à 12H30.

Les déchets peuvent également être déposés dans les déchetteries des Gravanches, Romagnat et Blanzat.

PROCEDURE DE TRAITEMENT ET RECYCLAGE :

Pour ce qui est des déchets issus du tri sélectif, ils sont ensuite amenés dans un centre de tri pour être ensuite acheminés auprès des différents repreneurs qui les recyclent .

Quant aux déchets ménagers quotidiens, la collecte et le traitement sont assurés par Clermont Communauté et les déchets acheminés , à ce jour, sur le site de la décharge de Puy Long .

En ce qui concerne le verre recueilli en containers mis à disposition des citoyens, il est à ce jour amené jusqu'à la plate-forme de tri de l'entreprise ECHALIER avant d'être acheminé pour recyclage par la société BSN Glasspack .

